

En 2009, 7 905 postes ont été ouverts aux concours de recrutement de professeurs des écoles publiques contre 11 909 en 2008. 46 236 candidats se sont présentés aux épreuves, 16 326 ont été déclarés admissibles et 7 728 ont été admis. Le taux de réussite a fortement diminué cette année : il s'établit à 16,7 % (tous concours confondus) contre 22,6 % à la session 2008. Plus de neuf admis sur dix sont recrutés par la voie des concours externes. Parmi ceux-ci, 56,5 % sont des étudiants qui ont bénéficié d'une préparation en institut universitaire de formation des maîtres (IUFM). Cette préparation procure un avantage pour l'admission au concours de moins en moins important depuis 2005. Par ailleurs, les hommes qui ont toujours moins bien réussi que les femmes font jeu égal en 2009.

Concours de recrutement de professeurs des écoles Session 2009

À la session 2009, 7 905 postes ont été ouverts aux concours de recrutement de professeurs des écoles, dont 7 000 pour les concours externes et 905 pour les concours internes. Pour ces concours, 46 236 candidats se sont présentés aux épreuves. Le nombre total d'admis a été de 7 728 en 2009 (concours externes et internes), dont 7 014 admis aux concours externes (tableau 1) et aucun candidat n'a été recruté sur liste complémentaire. Ainsi, un peu moins de 9,2 % des admis sont issus des concours internes. Cette proportion était de 13,3 % en 2008.

Le taux de réussite moyen, qui correspond au ratio du nombre d'admis par rapport au nombre de candidats qui se sont présentés aux épreuves, s'établit à 16,7 % (tous concours confondus). Cependant, ce taux de réussite est inégal selon les concours. En effet, il est plus important pour les concours internes où il est de 52,7 % (particulièrement important pour le premier concours interne où il atteint 72,6 %) contre 15,6 % pour les concours externes.

Les concours externes

Le nombre de candidats qui se sont présentés aux concours externes est de 44 907. Le taux de réussite à ces concours s'établit à 15,6 % en 2009, soit un taux

inférieur de 5 points à celui de la session 2008. Ce résultat s'explique par une baisse plus importante du nombre de postes et donc du nombre d'admis que par une baisse du nombre de candidats présents. En effet, le nombre de postes ouverts aux concours externes a baissé de 30 % alors que le nombre de candidats n'a baissé que de 6,5 %.

Pour 6 577 postes proposés au concours externe traditionnel, 6 609 candidats ont été admis. Certains emplois qui n'ont pas été pourvus par la nomination de candidats à d'autres concours, ont été attribués au concours externe. Le taux de rendement admis/postes est donc de 100,5 %, il n'évolue pas par rapport à la session de 2008.

Le nombre de ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne présents aux concours externes a augmenté de 9 % (139 en 2009 contre 128 en 2008, hors personnes en instance de naturalisation), mais le nombre d'admis a, lui, considérablement baissé par rapport à 2008 (il passe de 30 à 18).

Parmi les candidats présents aux concours externes, 150 souffrent d'un handicap, et parmi ceux-ci, 12 ont été admis. Ils représentent donc 0,17 % des admis, une proportion similaire à celle des années précédentes.

TABLEAU 1 – Concours de recrutement des professeurs des écoles – Session 2009

France métropolitaine + DOM

Concours de recrutement	Postes 2009	Inscriptions (*)	Présentés (*)	Admissibles	Admis sur liste principale	Taux de réussite (admis/présentés)	Rappel 2008		
							Postes 2008	Admis sur liste principale	Taux de réussite (admis/présentés)
Concours externe	6 577	73 367	41 874	14 639	6 609	15,8 %	9 331	9 371	21,1 %
Concours externe spécial langues régionales	133	560	319	174	119	37,3 %	129	102	33,7 %
Troisième concours	290	6 710	2 714	627	286	10,5 %	414	413	12,3 %
Total concours externes	7 000	80 637	44 907	15 440	7 014	15,6 %	9 874	9 886	20,6 %
Second concours interne public spéc. langues régionales	150	48	20	10	6	30,0 %	15	7	28,0 %
Second concours interne public	15	1 638	556	215	142	25,5 %	120	112	16,1 %
Premier concours interne	740	1 205	780	661	566	72,6 %	1 900	1 395	80,4 %
Total concours internes	905	2 891	1 356	886	714	52,7 %	2 035	1 514	61,6 %
Total	7 905	83 528	46 263	16 326	7 728	16,7 %	11 909	11 400	22,6 %

Source : MEN-DGRH - Traitement DEPP A2

(*) Le nombre d'inscriptions ne correspond pas à un nombre de personnes pour les concours externes. En effet, une personne peut faire plusieurs inscriptions dans des académies différentes.

La concurrence est plus forte en 2009 qu'en 2008 mais reste inégale selon les académies

La concurrence est plus forte en 2009 qu'en 2008 dans toutes les académies. En effet, il y a en moyenne 1,6 candidat de plus par poste offert aux concours externes par rapport à la session précédente : ce chiffre passe de 4,9 en 2008 à 6,4 en 2009. L'augmentation du nombre de candidats par poste varie beaucoup selon les académies : elle va de 0,7 (en Corse) à 3,7 (à la Réunion). Les académies où il y a le plus de candidats par poste sont celles des DOM (avec parfois plus de 10 candidats par poste offert) et celles du sud de la France. Les académies où le nombre de candidats par poste est le plus faible sont celles de Dijon, Versailles et Créteil avec moins de 5 candidats par poste offert (tableau 2).

Les candidats sont toujours majoritairement des femmes mais la réussite aux concours devient identique selon le sexe

Sur les 44 907 candidats qui se sont présentés aux concours externes, 37 243 sont des femmes (soit 82,9 %). Sur les 7 014 candidats qui ont été admis aux concours externes, 5 807 sont des femmes (soit 82,8 %). En 2009, les femmes ont un taux de réussite de 15,6 %, comparable à celui des hommes (15,7 %).

La proportion de femmes admises aux concours externes varie selon les académies : de 58 % en Guyane à 90 % à Clermont-Ferrand. Il existe aussi de grandes disparités

TABLEAU 2 – Concours externes de recrutement de professeurs des écoles – Session 2009

France métropolitaine + DOM

Académies	Présents	Admis	Taux de réussite (admis/présents) (en %)	Nombre de postes	Présents/poste	Part des étudiants IUFM parmi les admis (en %)
Aix-Marseille	1 944	212	10,9	213	9,1	57,5
Amiens	1 393	268	19,2	268	5,2	63,8
Besançon	835	110	13,2	110	7,6	77,3
Bordeaux	2 263	278	12,3	277	8,2	57,9
Caen	989	128	12,9	127	7,8	59,4
Clermont-Ferrand	812	111	13,7	111	7,3	59,5
Corse	209	24	11,5	24	8,7	66,7
Créteil	3 846	818	21,3	818	4,7	31,4
Dijon	987	213	21,6	213	4,6	60,6
Grenoble	1 838	238	12,9	238	7,7	62,2
Guadeloupe	623	76	12,2	76	8,2	40,8
Guyane	374	79	21,1	72	5,2	20,3
La Réunion	1 113	103	9,3	103	10,8	47,6
Lille	3 470	518	14,9	518	6,7	63,5
Limoges	463	63	13,6	63	7,3	71,4
Lyon	2 327	324	13,9	324	7,2	55,2
Martinique	589	59	10,0	59	10,0	57,6
Montpellier	1 693	219	12,9	219	7,7	72,6
Nancy-Metz	1 743	251	14,4	251	6,9	71,3
Nantes	1 898	281	14,8	282	6,7	74,4
Nice	1 352	174	12,9	174	7,8	55,2
Orléans-Tours	1 753	263	15,0	263	6,7	63,5
Paris	933	162	17,4	162	5,8	59,3
Poitiers	1 151	155	13,5	155	7,4	76,8
Reims	928	168	18,1	168	5,5	72,0
Rennes	1 256	183	14,6	175	7,2	68,3
Rouen	1 131	218	19,3	218	5,2	64,2
Strasbourg	1 185	240	20,3	240	4,9	67,1
Toulouse	1 757	207	11,8	207	8,5	56,0
Versailles	4 052	871	21,5	871	4,7	41,1
France métro + DOM	44 907	7 014	15,6	6 999	6,4	56,5

Source : MEN-DGRH - Traitement DEPP A2

pour ce qui est de la réussite des femmes au concours selon les académies. En effet, en Guyane et à la Réunion, les hommes réussissent beaucoup mieux que les femmes : leurs taux de réussite sont respectivement de 19,6 et 9,4 points plus importants que ceux des femmes. Dans les académies où les femmes réussissent mieux que les hommes, l'écart est beaucoup moins important. Ainsi, à Reims et à Bordeaux les

taux de réussite des femmes sont supérieurs de 5 à 6 points à ceux des hommes.

Les diplômés en informatique et en sciences sociales accusent les baisses de taux de réussite les plus importantes

La discipline du diplôme des candidats au concours externe général (hors troisième concours et concours spécial langues

régionales) est assez discriminante pour la réussite aux concours. Ainsi, ce sont les étudiants diplômés en disciplines scientifiques qui réussissent le mieux.

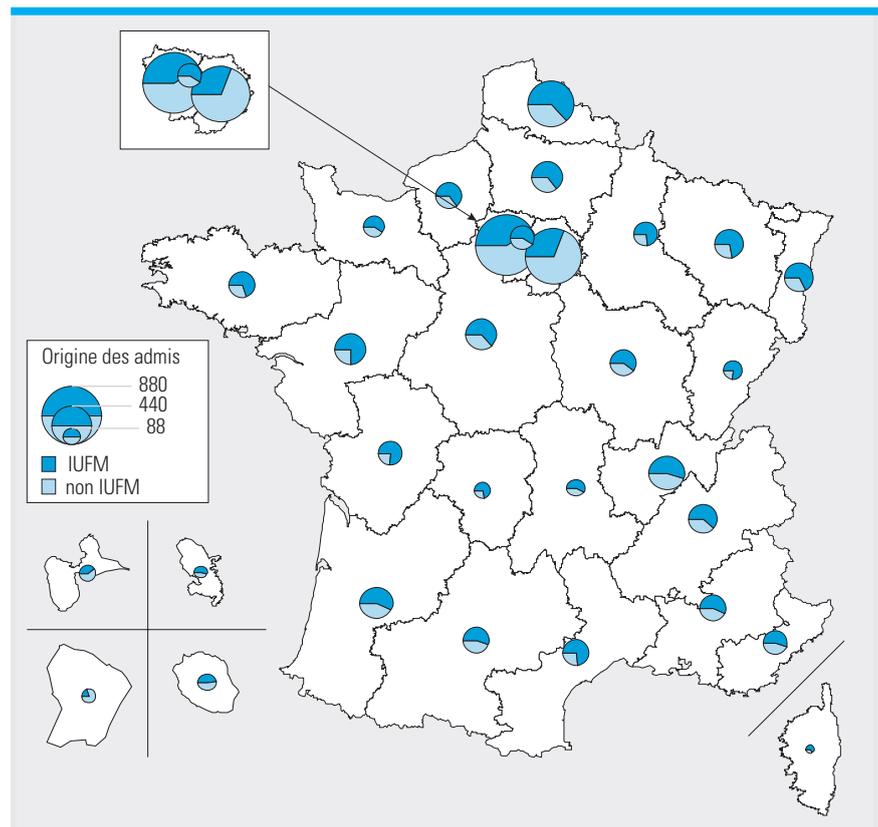
Sur le concours externe général, le taux de réussite a perdu 5,3 points entre 2008 et 2009. Les candidats ayant accusé les baisses de taux de réussite les plus fortes sont les diplômés en informatique (-9,7 points), sciences sociales (-6,6 points), géographie et biologie/géologie (-6,5 points). *A contrario*, ceux qui ont eu les baisses de taux de réussite les moins importantes (voir des hausses) sont les diplômés en physique (+0,2 point), sciences économiques (-2,4 points) et chimie (-3,1 points). La répartition de la proportion des admis par diplôme n'a globalement pas changé entre 2008 et 2009. Cependant, on note que les étudiants en STAPS qui représentaient près de 11 % des admis en 2008 n'en représentent plus que 9,5 % en 2009.

Près de trois quarts des admis sont titulaires d'un bac + 3

72,8 % des admis aux concours externes sont titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3, 13,2 % d'un diplôme d'un niveau bac + 4 et 5,2 % d'un diplôme de niveau bac + 5. 1,2 % des candidats admis sont dispensés de diplôme (voir l'encadré p. 5). Par rapport à 2008, la répartition des admis selon le niveau de diplôme reste globalement très similaire. Les diplômes des candidats influencent les taux de réussite : plus le niveau du diplôme est élevé, plus le taux de réussite est important. Cependant, celui-ci est identique pour les candidats de niveau bac + 3 et bac + 4 (15,8 % pour les bac + 3 et 15,9 % pour les bac + 4). En effet, 39 % des candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'une grande école qui se sont présentés aux concours sont admis contre 5,9 % pour les dispensés de diplôme (tableau 3).

L'inscription en IUFM pour préparer le concours varie selon le niveau de diplôme des candidats. 64 % des admis titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 étaient inscrits en IUFM contre 44 % des titulaires d'un bac + 4, 38 % des titulaires d'un bac + 5 et seulement 28,6 % des

Admis aux concours externes des professeurs des écoles Part des sortants d'IUFM – Session 2009



Source : MEN-DEPP

titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'une grande école.

Des disparités importantes de la proportion d'étudiants issus de l'IUFM parmi les admis aux concours externes selon les académies

La proportion d'admis issus des IUFM s'établit à 56,5 % pour l'ensemble des trois concours externes (voir l'encadré p. 5) en 2009 contre 55,7 % en 2008. Cependant, des disparités importantes existent entre les académies : si, en Guyane, seul un admis sur cinq vient d'un IUFM, ils sont plus de trois sur quatre à Besançon. Les académies pour lesquelles la proportion d'admis ayant suivi une préparation en IUFM est la plus élevée sont Besançon, Poitiers et Nantes. Celles pour lesquelles la proportion est la plus faible sont Créteil, Versailles et les DOM (carte). Ce sont justement les académies de la Guyane et de Versailles qui ont vu leur part d'admis issus d'IUFM le plus nettement diminuer entre 2008 et 2009 (baisses respectives de -47 % et de -21 %) alors que les académies de la Corse, de

Montpellier et de Nantes ont vu cette part augmenter de plus de 20 % (tableau 2).

Les concours internes

Le nombre de postes ouverts aux seconds concours internes a légèrement augmenté depuis la session 2008. Il est passé de 135 postes ouverts en 2008 à 165 postes en 2009, ce qui a permis à 148 candidats d'être admis. En revanche, le nombre de postes ouverts aux premiers concours internes a baissé de plus de 60 % (1 900 postes en 2008, 740 postes en 2009). Sur un effectif de 148 candidats admis aux seconds concours internes, on compte 51 % d'agents non titulaires de l'Éducation nationale, 32 % de fonctionnaires stagiaires et titulaires de l'État (hors Éducation nationale) et 9 % d'élèves professeurs du cycle préparatoire. Par rapport à 2008, on constate que la proportion d'agents non titulaires du ministère de l'Éducation nationale admis aux seconds concours internes a baissé de 7 points alors que la part de fonctionnaires stagiaires et titulaires de l'État a augmenté de 7 points.

TABLEAU 3 – Diplômes des admis aux concours externes et aux seconds concours internes de recrutement de professeurs des écoles – Session 2009
France métropolitaine + DOM

Concours externes	Session 2009						Rappel 2008	
	Admis	%	Taux de réussite	% de femmes	Âge moyen	% étudiants IUFM	%	
Bac + 3	5 106	72,8	15,8	83,1	24,5	63,9	72,6	
Bac + 4	923	13,2	15,9	82,4	28,7	44,2	13,4	
Bac + 5	365	5,2	20,9	83,3	30,6	37,8	5,2	
Doctorat	2	0,0	8,3	100,0	35,5	0,0	0,1	
Titulaires d'autres titres	52	0,7	14,8	91,1	32,0	26,7	0,7	
Titulaires d'un diplôme d'ingénieur	121	1,7	38,5	71,9	31,8	29,8	1,6	
Diplôme délivré par une autre grande école	78	1,1	40,0	85,9	34,2	26,9	0,8	
Dispensés de diplôme	81	1,2	5,9	86,4	37,9	38,3	1,4	
Diplôme non précisé	286	4,1	10,5	78,7	35,4	17,1	4,2	
Total	7 014	100,0	15,6	82,8	26,3	56,5	100,0	

Seconds concours internes	Session 2009			Rappel 2008
	Admis	%	Taux de réussite	%
Bac + 3	85	57,4	23,2	57,1
Bac + 4	31	20,9	31,3	15,1
Bac + 5	7	4,7	25,0	3,4
Doctorat	1	0,0	50,0	0,8
Titulaires d'autres titres	16	10,8	37,2	17,7
Dispensés de diplôme	8	5,4	21,6	5,9
Total	148	100,0	25,7	100,0

Source : MEN-DGRH - Traitement DEPP A2

Parmi les admis, 57 % sont titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent à trois années d'études supérieures, 21 % d'une maîtrise ou d'un diplôme de niveau bac + 4 et 5 % d'un diplôme de niveau bac + 5 (tableau 3).

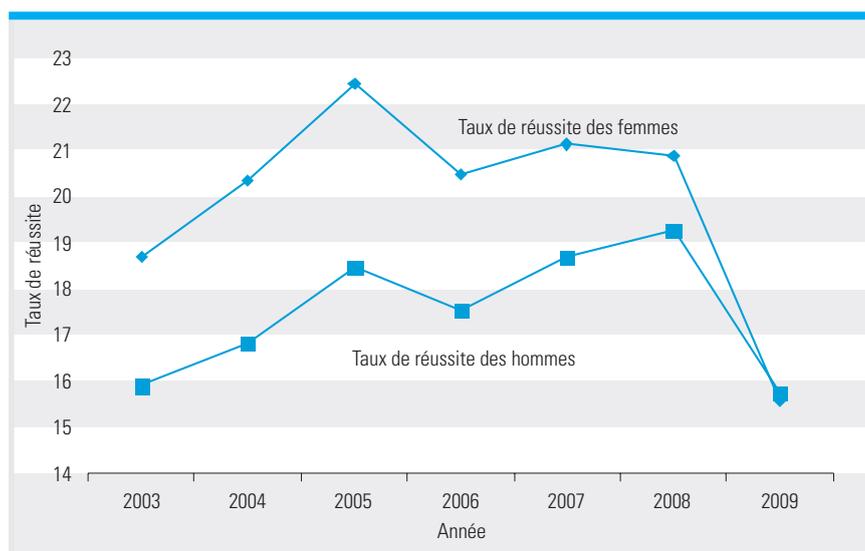
Des admis plus âgés que ceux des concours externes

L'âge moyen des admis aux seconds concours internes est de 33 ans alors que celui des admis aux concours externes est de 26,3 ans. Parmi les admis, 70 % sont des femmes, cette proportion de femmes étant plus faible que pour les concours externes. Par ailleurs, le taux de réussite des hommes à ces concours est bien supérieur à celui des femmes (29,2 % pour les hommes contre 24,4 % pour les femmes).

Des évolutions sensibles au cours des six dernières années

Une étude de la série des résultats obtenus par les candidats aux concours externes de recrutement des professeurs des écoles permet de faire ressortir une évolution assez remarquable des caractéristiques des admis à ces concours. En effet, les évolutions constatées entre 2008 et 2009 confirment des tendances plus anciennes. Ainsi, les hommes, qui réussissaient aux concours historiquement beaucoup moins bien que les femmes, réussissent

GRAPHIQUE 1 – Évolution du taux de réussite aux concours externes selon le sexe



Source : MEN-DEPP

aujourd'hui légèrement mieux qu'elles. D'autre part, les étudiants préparant le concours dans un IUFM ont un avantage relatif qui a beaucoup baissé au cours des cinq dernières années.

Les hommes réussissent de mieux en mieux

En 2009, les hommes réussissent mieux que les femmes aux concours externes. Avant 2008, les femmes réussissaient beaucoup mieux que les hommes au concours et l'avantage des femmes n'a cessé de diminuer depuis 2005 pour ne plus exister en 2009 (graphique 1). Cette

tendance s'observe notamment grâce au taux de réussite : l'écart entre les taux de réussite des hommes et des femmes était de 4 points en faveur des femmes en 2005, il est de 0,1 point en faveur des hommes en 2009.

L'efficacité de la préparation en IUFM diminue depuis 2005

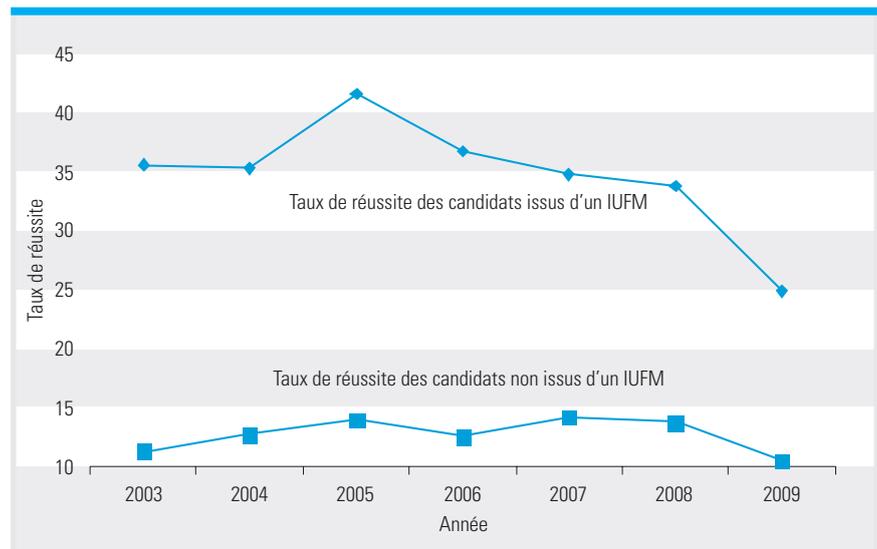
L'avantage de la préparation en IUFM est de moins en moins net. Le taux de réussite des candidats issus de d'IUFM a perdu près de 17 points entre 2005 et 2009, passant de 41,6 % à 24,9 %, contre une perte de 3,5 points pour les autres (graphique 2).

Dans certaines académies telles que Clermont-Ferrand, Limoges et la Guyane, l'écart entre le taux de réussite des candidats issus d'IUFM et celui des autres candidats a baissé de plus de 20 points entre 2005 et 2009. Dans l'académie de la Guyane, cet écart atteint même 29 points : le taux de réussite des étudiants ayant suivi une formation en IUFM a baissé de - 65 % contre une diminution de 23 % pour les autres candidats. En 2009, dans cette même académie, le taux de réussite des candidats sortant d'IUFM est inférieur à celui des autres candidats.

Un avantage de plus en plus net pour les niveaux de diplôme élevé

Les étudiants diplômés d'une grande école ou d'une école d'ingénieurs réussissent de mieux en mieux au concours. Leur avantage par rapport aux candidats titulaires d'un bac + 3 a doublé depuis 2003. En 2003, la réussite au concours des titulaires d'un bac + 5 était similaire à celle des titulaires d'un bac + 3 ou d'un bac + 4.

GRAPHIQUE 2 – Évolution du taux de réussite aux concours externes selon le type de préparation (IUFM ou non)



Source : MEN-DEPP

En 2004, le taux de réussite des titulaires d'un bac + 5 commence à se détacher et devient au fil des années bien meilleur que celui des titulaires d'un bac + 3 ou d'un bac + 4. Ainsi, entre 2003 et 2008, le taux de réussite des titulaires d'un bac + 5 est passé de 18 % à 30 % alors

que le taux de réussite des diplômés d'un bac + 3 et bac + 4 n'a augmenté que de 2 à 3 points. D'autre part, les titulaires d'un bac + 3 réussissent toujours mieux que les dispensés de diplôme même si l'écart entre ces deux groupes diminue.

Ourida Ayad, DEPP A2

Source et définitions

Source. Les chiffres sont issus de données déclaratives des candidats extraites de l'application OCEAN au 31 juillet 2009.

Concours externes. Concours ouverts dans chaque académie aux candidats possédant une licence ou un diplôme correspondant au moins à trois années d'études post-secondaires acquies en France ou dans un autre état membre de l'Union européenne et attesté par l'autorité compétente de l'État considéré.

Premiers concours internes. Concours ouverts dans tous les départements aux instituteurs titulaires justifiant de trois années d'ancienneté au 1^{er} septembre de l'année précédant le concours.

Seconds concours internes. Concours ouverts, d'une part aux agents publics titulaires et non titulaires possédant une licence ou un diplôme correspondant à trois années d'études post-secondaires, acquies en France ou dans un autre État et attesté par l'autorité compé-

tente de l'État considéré, et justifiant de trois années d'ancienneté de services publics et, d'autre part, aux élèves professeurs du cycle préparatoire, eux-mêmes recrutés par concours parmi les agents publics titulaires et non titulaires possédant un diplôme correspondant à deux années d'études post-secondaires et justifiant de trois années d'ancienneté.

Troisième concours. Concours ouvert aux candidats qui justifient de l'exercice, pendant une durée de cinq ans au moins précédant la date de clôture des registres d'inscription au dit concours, d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Toute activité professionnelle rémunérée peut être prise en compte dès lors qu'elle a été accomplie sous un régime de droit privé.

Dispensé de diplôme. Les concours sont ouverts sans condition de diplôme aux mères et aux pères de trois enfants ainsi qu'aux sportifs de haut niveau.

Les instituts universitaires de formation des maîtres

Les IUFM sont des établissements d'enseignement supérieur qui ont notamment pour mission la formation initiale des enseignants du premier et du second degrés. À ce titre, ils préparent aux concours externes de recrutement de professeurs des écoles, comme aux concours de recrutement des enseignants du second degré. Ces concours sont ouverts aux candidats possédant une licence ou un diplôme correspondant au moins à trois années d'études post-secondaires, alors qu'avant la création des IUFM, le DEUG ou un diplôme correspondant à deux années d'études post-secondaires suffisait.

Pour le CRPE (concours de recrutement de professeurs des écoles), la première année d'IUFM permet aux étudiants de préparer le concours. Reçus, ils suivent une deuxième année de formation professionnelle à l'IUFM, à l'issue de laquelle ils sont titularisés en tant que professeurs des écoles.

Pour en savoir plus

« Concours de recrutement de professeurs des écoles – Session 2007 », Note d'Information 09.12, MEN-DEPP, mai 2009.

www.education.gouv.fr
depp.documentation@education.gouv.fr

